

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-184 DU 12 AVRIL 1999

Chargeant Monsieur Sévérin ADJOVI
Ministre de la Culture et de la Communication de l'intérim
de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin,
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ,
- VU Le Décret N° 98 - 280 du 12 Juillet 1998 portant composition
du Gouvernement ,

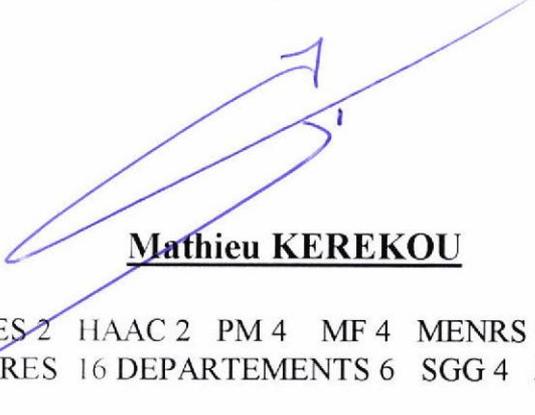
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 09 Avril 1999 Monsieur **Sévérin ADJOVI** Ministre de
la Culture et de la Communication est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux ,
Ministre de la Justice , de la Législation et des Droits de l'Homme pendant
l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 12 Avril 1999

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT


Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MTPT4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1